

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 13.24 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 18 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

**Représentés :** ARLAUD Véronique représentée par GARCIN Martine à qui elle a donné procuration  
DURANCEAU Damien représenté par MORENO Juan à qui il a donné procuration  
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Hautes-Alpes – Avenant n° 1**

Par délibération n° 30.23 du 05 septembre 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Hautes-Alpes.

Par décision TECH n° 04/2024 du 08 février 2024, le Président a attribué, notifié et signé le marché avec l'entreprise INEO pour un montant de 39 963,80 € HT (soit 47 956,56 € TTC).

Depuis, la CCSB a expérimenté la réduction de l'éclairage de la voirie au Nord de la zone d'activité Ecopôle de Laragne-Montéglin en éteignant un candélabre sur deux.

Considérant que cette expérimentation a donné satisfaction, il est proposé de pérenniser ce mode d'éclairage et de l'étendre à l'ensemble de la zone d'activité. Cela implique de déposer huit candélabres et de déplacer deux candélabres existants.

A cet effet, il est nécessaire de passer un avenant au marché conclu avec l'entreprise INEO.

L'entreprise a accepté ces modifications qui représentent un coût de 2 900,30 € HT (soit 3 480,36 € TTC), soit une hausse de 7,26 % par rapport au montant initial du marché.

Cet avenant n° 1 serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendrait effet à compter de sa notification.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Hautes-Alpes, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise INEO, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 16 AVR. 2024

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florent Armand', is written over the printed name of the secretary.